

Le ministre parle à la fois d'expansion économique et du contrôle de l'environnement. Quelle attitude différente avait pourtant prise le gouvernement à l'égard du projet de la baie James et des pipe-lines qui seront construits le long de la vallée du Mackenzie! Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé qu'il accepterait volontiers des demandes pour ce genre d'aménagement dans cette vallée et cela avant la fin des études sur l'environnement. Encore une fois, n'est-ce pas là une preuve d'une double règle?

Le ministre a parlé de deux ou trois initiatives qu'il espère prendre. Il s'agissait dans un des cas d'organiser une conférence sur la conservation des ressources vivantes de la mer à Vancouver au mois de février prochain. A mon avis, le gouvernement pourrait prendre quelques mesures en ce sens dès maintenant et sans attendre la tenue d'une conférence en appliquant aux littoraux pacifique et atlantique les dispositions de la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. J'irai encore plus loin, je recommande que nous promulguions la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, adoptée par le Parlement il y a deux ou trois ans, mais que le gouvernement n'a pas jugé bon de promulguer.

• (1120)

En outre, je propose que les gros pétroliers soient astreints à suivre des voies qui évitent les zones dont l'écologie est délicate . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois rappeler à tous les députés, et particulièrement au député de Skeena qui a maintenant la parole, que les commentaires formulés maintenant en vertu du Règlement doivent être brefs. Le Règlement le stipule expressément. Il exige que les députés ne fassent pas de commentaires susceptibles de déclencher un débat et s'en tiennent strictement et nettement à la déclaration du ministre. J'insiste sur la règle qui veut des commentaires brefs. A mon avis, lorsque le ministre fait une déclaration de trois minutes, des exposés de dix minutes des députés qui représentent les partis d'opposition ne sont peut-être pas conformes à l'esprit du Règlement. J'espère que le député de Skeena et les autres députés en tiendront compte.

M. Howard (Skeena): Je suis d'accord, monsieur l'Orateur, et je présente mes excuses à vous-même et à la Chambre d'avoir un peu dépassé les stipulations du Règlement, mais la déclaration contient tellement d'inexactitudes que j'ai été obligé de m'étendre ainsi là-dessus.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je voudrais d'abord féliciter l'honorable ministre de nous avoir fait parvenir, cette fois-ci, copie de sa déclaration en bon français.

Je voudrais également féliciter l'honorable ministre de la couleur de sa cravate, ce matin. Ceci contribue certainement à améliorer l'environnement de la Chambre des communes.

Monsieur le président, l'honorable ministre nous a fait part de la position que le Canada adoptera lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, la semaine prochaine.

Au fait, le deuxième paragraphe de sa déclaration se lit ainsi:

... le principe qu'aucune nation ne doit polluer l'environnement de son voisin ni contaminer sciemment les océans ou l'atmosphère du globe.

Nous souscrivons à 100 p. 100 à ce principe, mais, par contre, nous sommes d'avis qu'il devrait également s'appliquer au Canada. Au fait, nous devrions pouvoir dire qu'aucun individu ne doit polluer l'environnement de son voisin ni en contaminer sciemment l'atmosphère.

Si ce principe est valable sur la scène internationale, il devrait d'abord s'appliquer chez nous, car nous ne pouvons pas demander aux autres pays de faire ce que nous ne pratiquons pas chez nous.

L'honorable ministre aurait certes plus d'autorité, à la Conférence de Stockholm, s'il pouvait dire que ce principe est appliqué au Canada depuis longtemps.

Monsieur le président, l'honorable ministre a également dit, comme on peut le lire à la page 2 de sa déclaration, et je cite:

... il ne faut pas tuer les poissons, détruire la végétation ni exterminer la faune.

Encore là, il s'agit de bons vœux, et nous en félicitons le ministre. Mais nous aurions préféré que celui-ci annonce l'adoption d'une mesure non seulement destinée à prévenir la destruction des poissons, mais aussi à préserver l'environnement.

Nous savons très bien que l'honorable ministre est au courant de tous les problèmes de la pollution, mais que la pénurie de fonds entrave les efforts qu'on pourrait déployer en vue de la combattre. Au fait, il en coûterait des milliards de dollars pour améliorer l'environnement, et le gouvernement ne dispose pas de telles sommes.

Depuis longtemps à la Chambre, nous dénonçons la pire pollution qui soit au Canada, c'est-à-dire la pollution financière, qui empêche l'honorable ministre de mettre à exécution les souhaits qu'il a formulés.

En terminant mes remarques, je dirai que la finance a corrompu l'atmosphère économique au Canada, et, par conséquent . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES GRAINS

LA VENTE DE BLÉ À LA CHINE

[Traduction]

L'hon. Otto Lang (ministre de la Justice): Je tiens, monsieur l'Orateur, à communiquer le plus tôt possible à la Chambre des renseignements qui l'intéressent, car je n'ai pu fournir des exemplaires de mon projet de déclaration qu'aux députés de l'opposition.

La Chambre s'intéresse depuis quelque temps à l'usage de wagons-trémies pour le transport des grains, ainsi qu'à la question de l'expédition des céréales depuis la côte ouest. J'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que la Commission canadienne du blé a annoncé ce matin une nouvelle vente de blé à la Chine pouvant atteindre 58.8 millions de boisseaux.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, cela indique une accélération plutôt qu'un retard dans les livraisons de blé à la Chine. En effet, à compter de juillet, les livraisons seront accélérées, car la moitié environ du blé faisant l'objet de cette nouvelle vente sera expédiée en Chine au cours de l'année civile 1972, vente pour laquelle on a déjà annoncé un contrat. La quantité totale de blé livré à la